

ASSEMBLÉE CITOYENNE

CIRCONSCRIPTION DE MERCIER

7 avril 2008

**HLM Habitations du Plateau Mont-Royal
465, avenue du Mont-Royal Est à Montréal
19 h – 21 h**

Le député de Mercier
Daniel TURP

Sous la présidence de
Guy PAIEMENT
Action Solidarité Grand-Plateau

Feuilleton

Partie 1

AFFAIRES COURANTES

- 1) DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE (**Guy PAIEMENT**)
- 2) QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES (**Daniel TURP**)

Partie 2

AFFAIRES DU JOUR

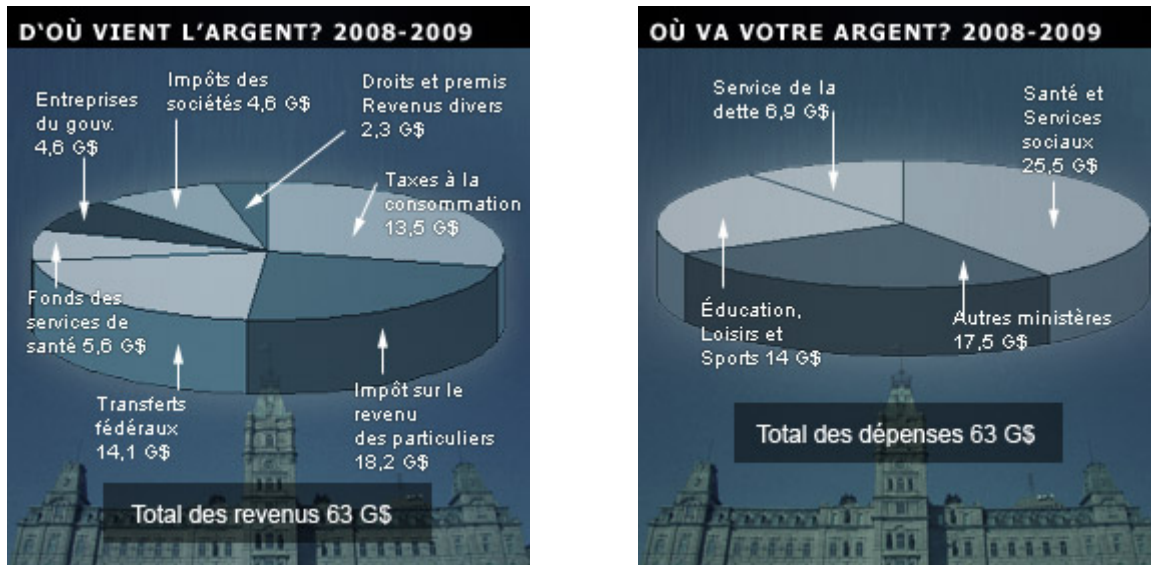
- 1) LE BUDGET DU QUÉBEC 2008-2009 (**voir ANNEXE**)

ANNEXE

Les documents budgétaires, déposés par la ministre des Finances du Québec, à l'Assemblée nationale du Québec le 13 mars 2008 sont disponibles à l'adresse <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2008-2009/index.asp>. Le discours du budget se retrouve à l'adresse <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2008-2009/fr/documents/pdf/DiscoursBudget.pdf> et un document résumant les mesures contenues dans le budget et présentant celui-ci *En un coup d'œil* peut être consulté à l'adresse http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2008-2009/fr/documents/pdf/Budget_CoupDoeil0809.pdf.

TABLEAUX

Les tableaux ci-joints permettent d'avoir un aperçu global des revenus et dépenses de l'État québécois :



Source : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/budget/qc2008/apres/faitsSaillants.shtml>

COMMUNIQUÉ

Le Parti Québécois veut humaniser le traitement des pensions alimentaires pour enfants

Lisette Lapointe, députée de Crémazie et porte-parole du Parti Québécois en matière d'emploi et de solidarité sociale, appuie la démarche de la coalition qui milite pour que l'on cesse de considérer les pensions alimentaires pour enfants comme étant un revenu aux yeux de certains programmes gouvernementaux. Fort d'une revendication adressée au gouvernement du Québec par plus de 9000 personnes et 118 organismes, la députée Lapointe espère que les ministres concernés donneront suite positivement à la demande de ces milliers de personnes.

« L'État doit comprendre qu'une pension alimentaire n'est pas un revenu de travail, mais un soutien financier qui responsabilise les deux parents pour les frais de subsistance des enfants dans l'unique but d'assurer leur bien-être, a déclaré Lisette Lapointe. Nous estimons qu'il s'agit d'une injustice qui devrait être corrigée », a-t-elle poursuivi, au terme d'une rencontre avec une importante coalition regroupant notamment la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, la Fédération étudiante universitaire du Québec, la Fédération étudiante collégiale du Québec et le comité pensions alimentaires du Grand Châteauguay.

Actuellement, des milliers de parents monoparentaux bénéficiant de l'aide sociale voient leur prestation coupée parce qu'une pension alimentaire pour enfants est versée par l'autre parent. C'est aussi le cas de centaines d'étudiants qui n'ont pas accès au programme de prêts et bourses parce que leur pension alimentaire est considérée dans le calcul d'aide. C'est la même chose pour celles et ceux qui réclament de l'aide juridique ou qui déposent une demande dans le cadre des programmes d'aide au logement.

Source : <http://www.pq.org/index.php?q=node/1668>